



# MUNICIPALITÉ DE BERRY

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC ABITIBI  
MUNICIPALITÉ DE BERRY

## AVIS PUBLIC

(ARTICLE 451 CM)

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BERRY

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par Marie-Ève Strzelec, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Berry :

**QUE** le conseil a adopté ce 2 juin 2026 en séance ordinaire, le règlement numéro #219 sur la gestion contractuelle.

**QUE** les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro #219 sur le site internet de la Municipalité de Berry. [www.municipalite-berry.org](http://www.municipalite-berry.org)

**QUE** ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

**Donné à Berry, le 3 juin 2026.**

Marie-Ève Strzelec DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420 du code municipal)

Je, soussignée, Marie-Ève Strzelec, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Berry certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en respectant les modalités de publication prévue au règlement # 219. En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3<sup>e</sup> jour de juin 2026.

Marie-Ève Strzelec DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière